

CERTIFICAT D'HOMOLOGATION POUR LES PRODUITS CONFORMES À L'ANNEXE I B

du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

Nom de l'administration compétente : **Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Direction générale des entreprises - Direction de l'action régionale, de la qualité et de la sécurité industrielle - Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie - Bureau de la métrologie.**

Notification concernant :

L'homologation de :

le retrait de l'homologation de :

un modèle d'appareil de contrôle :

un composant d'appareil de contrôle : **un capteur de mouvement**

une carte de conducteur

une carte d'atelier

une carte d'entreprise

une carte de contrôleur

Homologation n° **e2** - 28 extension 2

1. Marque de fabrique ou marque commerciale : **ACTIA**

2. Nom du modèle : **SMARTACH SRES (versions 921441 Ind A et FIAT 921492 Ind A)**

3. Noms du fabricant : **ACTIA**

4. Adresse du fabricant : **25, chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04**

5. Soumis pour homologation CE initiale

6. Laboratoire(s) : **Laboratoire national de métrologie et d'essais et Emitech**

7. Date et nombre des essais : **du 27 février au 3 mars 2006 et selon la liste des essais référencés dans les certificats de fonctionnement, de sécurité et d'interopérabilité**

8. Date de l'homologation : **28 juin 2005**

9. Date de retrait de l'homologation : **sans objet**

10. Modèle de composant d'appareil de contrôle avec lequel le composant est conçu pour être utilisé :

- unités embarquées sur le véhicule ACTIA type SMARTACH STD Toutes Options version 921435 Indices B à D, Light 1 version 921439 Indices B à D, Light 2 version 921463 Indice B à D et FIAT 1 version 921459 Indice A, faisant l'objet des certificats d'homologation n° **e2** - 25 et n° **e2** - 25 - extensions 1 à 19, ainsi que ACTIA famille SMARTACH STDII, faisant l'objet du certificat d'homologation n° **e2** - 30.

11. Lieu : **Paris**

12. Date : **3 mars 2006**

13. Documents descriptifs annexés : néant

14. Remarques :

a) Liste des certificats pris en compte :

- certificats de fonctionnement n° 05.00.271.018.1 du 28 juin 2005 et 06.00.271.013.1 du 3 mars 2006 ;
- certificat de sécurité n° 2005/12 du 26 mai 2005 ;
- certificat d'interopérabilité n° JRC/009/DTC du 3 février 2005.

b) Plans et schémas déposés à la Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie - bureau de la métrologie, sous la référence DA 00-A030-1 et chez le fabricant.

Pour le ministre et par délégation :
L'ingénieur général des mines,



J. LELOUP